



Charte de la Ville

Intelligente et Éthique



Préambule

Aujourd'hui, les propositions de gestion de la ville et les applications intelligentes se multiplient sur les territoires, et de nombreuses entreprises se positionnent pour proposer de nouveaux services dans différents domaines : lecture publique, place de bus, co-voiturage, gestion des caméras, gestion de l'éclairage public, etc. Derrière ces applications désignées « smart city », **des enjeux numériques et sociétaux forts se manifestent autour de l'interopérabilité, de la production et de la gestion des données du territoire** (transport, santé, logement, accessibilité, éducation, etc.) et **de l'accès aux codes sources pour les citoyens**.

En 2018, le 1^{er} Sommet International des Villes Médiannes ([SIViM](#)) à Nevers a permis de réunir de nombreux acteurs pour ouvrir le débat sur la ville intelligente. Cette communauté croissante a pour optique de **favoriser l'innovation dans les villes de taille moyenne, mais également de créer une dynamique de coordination nationale sur le sujet**.

Sous l'impulsion de l'agglomération de Nevers, l'ADULLACT souhaite **engager une vraie réflexion autour des outils et bonnes pratiques de la ville intelligente, et notamment sur l'usage de logiciels libres**. Pour cela, l'association a élaboré une charte avec dix préconisations en faveur d'une ville intelligente, éthique et responsable.



5, rue du plan du Palais
34 000 Montpellier
Tél. : 04 67 65 05 88
Email : contact@adullact.org

Les thèmes de la charte

1. Mutualisation & Interopérabilité

Le format « ville médiane » est idéal pour travailler ensemble et mutualiser les efforts : faisons le ensemble ! comme le souligne François ELIE, Président de l'ADULLACT. Les petites villes sont trop nombreuses et n'ont souvent pas les moyens de s'organiser pour le faire ; les grandes villes ont les moyens de le faire mais parfois seules. L'union fait la force et il en faudra pour résister aux sirènes de certains grands groupes à dominance américaine. Il est donc impératif de mutualiser nos efforts. Et le logiciel libre est particulièrement adapté pour cela.

Déclinaison concrète

- ✓ La nécessité de mutualiser ses travaux et de garantir l'interopérabilité de ses données et de ses systèmes d'information.
- ✓ Le contrôle de la donnée doit rester au cœur du projet de « smart city ».
- ✓ L'utilisation de logiciel libre peut être un atout pour répondre à ces besoins.

2. Souveraineté & Citoyenneté

Si les collectivités ne se prennent pas elles-même en main pour organiser leur ville intelligente, d'autres le feront. Ces entreprises privées, telles que les plateformes internationales de location de logements, d'aide à la navigation GPS ou encore de covoiturage, auront les informations de logements les plus fiables, les meilleures statistiques sur les besoins de déplacement ou encore les meilleures prévisions d'embouteillage. Leurs traitements ne sont pas forcément toujours au bénéfice de la collectivité et ses citoyens. Cela provoque, par exemple, des afflux de circulation sur des voies non prévues pour cela : les revêtements se dégradent et la circulation s'y intensifie... au détriment des riverains.

Déclinaison concrète

- ✓ L'objectif n°1 d'un projet de « smart city » est et reste l'amélioration de la vie des citoyens.
- ✓ Le projet doit prendre en compte, dès son initialisation, les phénomènes de mobilité, d'inclusion et de protection des données individuelles.
- ✓ Il convient de privilégier les solutions souveraines, au niveau national ou européen.

3. Données & Entrepôt

Les données publiques doivent rester fiables, de qualité, et... publiques ! C'est un bien commun qu'il faut partager, tout en respectant les données personnelles (cf. RGPD). Les collectivités qui se lancent dans un projet de « smart city » seront tenues de rester particulièrement attentives au contrôle de l'entrepôt qui va enregistrer et stocker leurs données.

Déclinaison concrète

- ✓ La collectivité est et doit rester propriétaire de ses données et en garder le contrôle absolu tout au long du projet.
- ✓ Le territoire impliqué saura être valorisé grâce à une bonne gestion de ses données publiques et des statistiques qui en découleront.
- ✓ Les données issues des travaux liés à la « smart city » sont un bien commun qu'il convient de protéger comme tel.

4. Éthique & Collaboration

La « smart city » n'est pas uniquement un acte de communication et reste éminemment technique, il convient de donner plus de pouvoirs aux Directions des Systèmes d'Information (DSI). C'est pourquoi, les DSI doivent mutualiser leurs efforts et surtout interagir entre collègues. La solidarité paye : un DSI pourra justifier ses choix si dix autres DSI les confirment aussi. Les orientations prises devront favoriser l'interopérabilité, la mutualisation, le respect des communs, et l'éthique. L'aspect environnemental devra évidemment ne pas être oublié.

Déclinaison concrète

- ✓ Les collectivités se lançant dans la « smart city » sont invitées à se regrouper au travers de groupes de travail dédiés.
- ✓ Chaque collectivité doit donner les moyens techniques à ses agents les plus directement impliqués. C'est la technique qui pourra prendre le relai de la politique pour favoriser la mise en œuvre concrète et valorisante d'une ville intelligente.
- ✓ Penser à l'impact environnemental et favoriser l'éco-conception¹.

¹ Norme NF X 30-264 Management environnemental – Aide à la mise en place d'une démarche d'éco-conception, 2013